

Version: 1.0

Date d'émission : 20/07/2020

Date de révision: 20/07/2020

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : **Huile de Pépins de Figue de Barbarie**
Nom botanique : Opuntia ficus Indica
N°CAS : 90082-21-6.
Numéro CE : 290-109-1.
Nom INCI : Opuntia Ficus Indica Seed Oil.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Matière première cosmétique.

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

ANDIYA
Rue du 24 Février
Wilaya de Khenchela
40300 CHECHAR - ALGERIE
Tél : +33 (0)6 65 51 23 93
Email de la personne responsable : info@andiya.net.

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence FRANCE : ORFILA +33(0)1 45 42 59 59.

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Le produit n'est pas classé selon le règlement CLP.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) : Aucun.
Mention d'avertissement (CLP) : Aucun.
Mentions de danger (CLP) : Aucun.
Conseils de prudence (CLP) : Aucun.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles.

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Dénomination	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Opuntia Ficus Indica Seed Oil	CAS : 90082-21-6 EINECS : 290-109-1	100	

Textes des phrases H : voir section 16.

3.2. Mélange

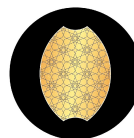
Non applicable.

Huile de Pépins de Figue de Barbarie

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

ANDIYA
Naturel & Sauvage



SECTION 4 : Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins général : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
- Premiers soins après inhalation : Permettre au sujet de respirer de l'air frais.
- Premiers soins après contact avec la peau : Rincer la peau à l'eau et au savon les parties exposées.
- Premiers soins après contact oculaire : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin.
- Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/lésions après contact avec la peau : En règle générale, ne provoque pas d'irritation cutanée.
- Symptômes/lésions après contact avec les yeux : En règle générale, ne provoque pas d'irritation oculaire.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Mousse. CO2. Poudre sèche.
- Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser de jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : Risque d'incendie quand exposé à la chaleur ou à une flamme.

5.3. Conseils aux pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
- Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et mesures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

- Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

- Équipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.
- Procédures d'urgence : Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les canalisations d'eaux potables, la contamination des égouts. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

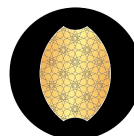
- Procédés de nettoyage : Contenir les fuites avec des matériaux absorbants non combustible (sable, terre de diatomées, argile). Recueillir le produit répandu.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir Rubrique 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

Huile de Pépins de Figue de Barbarie

ANDIYA
Naturel & Sauvage



Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Pas de précaution spéciale nécessaire.
Ne pas manger, boire ou fumer dans les locaux où le produit est utilisé.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains soigneusement après manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker dans les emballages d'origine bien fermé, à l'abri des variations de température, des rayons directs du soleil.
Conserver hors de portée des enfants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles.

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle : Eviter toute exposition inutile.

Protection des mains : Aucun dans les conditions normales d'utilisation.

Protection oculaire : Aucun dans les conditions normales d'utilisation.

Protection de la peau et du corps : Aucun dans les conditions normales d'utilisation.

Protection des voies respiratoires : Aucun dans les conditions normales d'utilisation.

Autres informations : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide huileux.

Couleur : Jaune.

Odeur : Caractéristique.

pH : Aucune donnée disponible.

Point d'éclair : > 90°C.

Point d'ébullition : Aucune donnée disponible.

Pression de vapeur : Aucune donnée disponible.

Densité relative : 0,920 - 0,930.

Indice de réfraction : 1,4736.

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles.

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'utilisation.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non établi.

10.4. Conditions à éviter

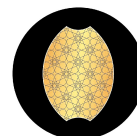
Chauffage à plus de 60°C en usage cosmétique, lumière et oxygène de l'air pouvant induire la dégradation et l'oxydation de la substance. Eviter tout contact avec des oxydants puissants.

Huile de Pépins de Figue de Barbarie

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

ANDIYA
Naturel & Sauvage



10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	: Non classé.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé.
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé.
Cancérogénicité	: Non classé.
Toxicité pour la reproduction	: Non classé.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé.
Danger par aspiration	: Non classé.

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Non classé.

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.6. Autres effets néfastes

Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets	: Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.
Ecologie – déchets	: Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN.

14.1. Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

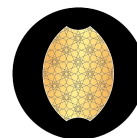
Non applicable.

Huile de Pépins de Figue de Barbarie

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

ANDIYA
Naturel & Sauvage



14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable.

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : non
Polluant marin : non
Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.6.1. Transport par voie terrestre

Pas d'informations complémentaires disponibles.

14.6.2. Transport maritime

Pas d'informations complémentaires disponibles.

14.6.3. Transport aérien

Pas d'informations complémentaires disponibles.

14.6.4. Transport par voie fluviale

Pas d'informations complémentaires disponibles.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC

Non applicable.

SECTION 15 : Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Ne contient aucune substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH.

Ne contient aucune substance candidate REACH.

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH.

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée.

SECTION 16 : Autres informations

Sources des données : Règlement (CE) No 1272/2008 du Parlement Européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations : Aucun(e).

Textes des phrases H- et EUH :

--	--

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

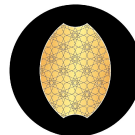
FDS UE (Annexe II REACH)

Huile de Pépins de Figue de Barbarie

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

ANDIYA
Naturel & Sauvage



Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.